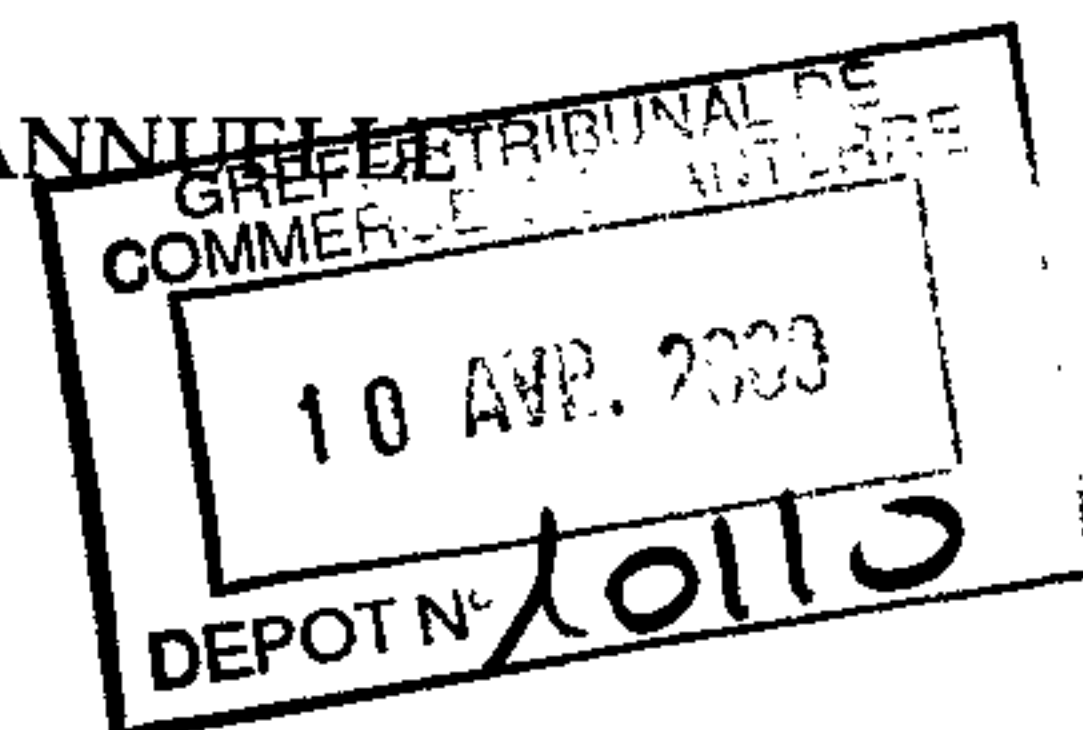


Justif

ANALYSES CONSEILS INFORMATIONS. ACI

Société Anonyme au capital de 30.472.600 francs
Siège Social: 60, rue d'Alsace - 92110 CLICHY
R.C.S NANTERRE B318 918 851

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE RÉUNIE LE 30 JUIN 1998



L'AN MIL NEUF CENT QUATRE VINGT DIX HUIT,
ET LE TRENTE JUIN ,
A NEUF HEURES ,

Les actionnaires de la société ANALYSES CONSEILS INFORMATIONS - ACI SA se sont réunis au Siège Social en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle sur convocation du Conseil d'Administration conformément aux dispositions légales et statutaires.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque Membre de l'Assemblée en entrant en séance.

Monsieur Laurent Ribardièrre préside l'Assemblée en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

Monsieur Renaud Vatinet et Monsieur François Frain, Actionnaires présents et acceptants, sont désignés comme Scrutateurs.

Madame Marie-Laure Roodnejad, Attachée juridique, est nommée Secrétaire de séance.

Monsieur Guy Isimat-Mirin, représentant du cabinet Robert MAZARS, Commissaire aux Comptes est absent excusé.

Assiste également à la réunion, Maître Olivier Pinot de Villechenon, en qualité d'avocat à la Cour.

La feuille de présence, accompagnée des pouvoirs acceptés dans leur forme, certifiée sincère et véritable par les Membres du Bureau ainsi constitué fait ressortir que les Actionnaires présents ou représentés possèdent au moins le quart des actions, ayant droit de vote, sur actions composant le capital social.

L'Assemblée pouvant ainsi valablement délibérer, est déclarée régulièrement constituée.

Certifié conforme à l'original

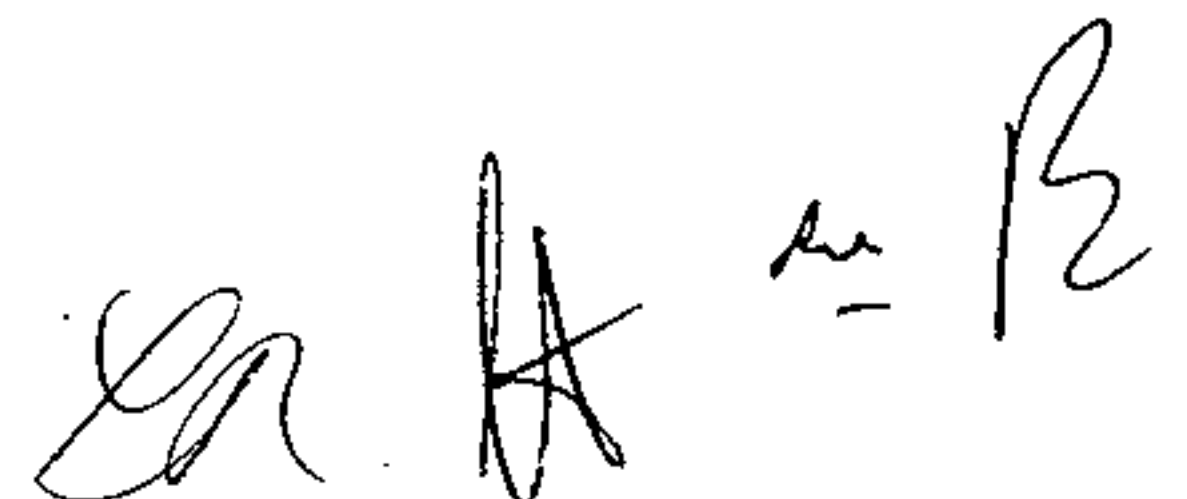
La A u R

Le Président rappelle à l'Assemblée Générale a été réunie en vue de délibérer, notamment sur l'ordre du jour suivant:

- 1) Rapport du Conseil d'Administration sur la marche de la Société et présentation par le Conseil des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1997;
- 2) Rapports du Commissaire aux Comptes sur l'exécution de sa mission et sur les conventions visées aux articles 101 et suivants de la Loi du 24 juillet 1966;
- 3) Approbation desdits comptes et conventions;
- 4) Affectation des résultats;
- 5) Quitus aux Administrateurs;
- 6) Expiration du mandat d'un Administrateur
- 7) Questions diverses.

Puis, le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des Actionnaires :

- Copie des lettres de convocation adressées aux Actionnaires,
- La feuille de présence à l'Assemblée et la liste des Actionnaires
- L'Inventaire, le bilan, le compte de résultat et l'Annexe de l'exercice clos le 31 décembre 1997,
- Le rapport de Gestion du Conseil d'Administration,
- Les rapports du Commissaire aux Comptes,
- Le texte des résolutions proposées au vote de la présente Assemblée,
- Les renseignements légaux relatifs aux Administrateurs,
- Le montant global des rémunérations versées aux cinq personnes les mieux rémunérées,
- Le tableau faisant apparaître les résultats des cinq derniers exercices.



Puis, le Président déclare que l'inventaire et les comptes de l'exercice écoulé, le rapport du Conseil d'Administration et, plus généralement, l'ensemble des documents et renseignements énumérés par les articles 168 de la loi du 24 juillet 1966 et 135 du décret du 23 mars 1967, ont été tenus à la disposition des Actionnaires au cours des quinze jours ayant précédé la présente Assemblée.

Le Président indique que les convocations ont été adressées en Recommandée avec AR aux actionnaires résidant aux Etats Unis et par Federal Express à Madame Marylène Delbourg-Delphis.

Monsieur Renaud Vatinet rappelle la disparition de Monsieur Cardon, représentant le Cabinet Mazars, Commissaire aux Comptes et l'ensemble des actionnaires lui rendent hommage.

Monsieur Philippe Souveton indique que Monsieur Guy Isimat-Mirin a repris la succession.

Lecture est ensuite donnée du Rapport de Gestion du Conseil d'Administration et des Rapports du Commissaire aux Comptes pour l'exercice 1997.

Puis, le Président présente le bilan, le compte de résultat, les annexes et les commentes.

Le Président ouvre ensuite la discussion.

Deux Actionnaires ayant adressé des courriers afin de faire part de leurs observations et interrogations, il est répondu en séance aux questions posées ayant trait à l'ordre du jour, notamment sur :

- l'évolution du chiffre d'affaires entre 1996 et 1997 et les perspectives de CA pour 1998 ;
- les chiffres d'affaires et résultats 1997 et les perspectives 1998 des principales filiales ;
- le développement de la nouvelle version 6.5 et ses nouvelles fonctionnalités ;
- l'avancement des discussions avec des partenaires financiers.

De plus, il est convenu à l'unanimité des Actionnaires que l'ensemble des questions recevra une réponse écrite qui sera communiquée aux Actionnaires lors de la prochaine Assemblée Générale.

Puis, personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour:

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée,

Après avoir entendu la lecture du Rapport du Conseil d'Administration,

Après avoir entendu la lecture des Rapports du Commissaire aux Comptes sur l'exécution de sa mission au cours de l'exercice 1997,

Après avoir pris connaissance des comptes et du bilan de l'exercice clos le 31 décembre 1997,

Approuve les comptes et le bilan dudit exercice, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne aux administrateurs quitus entier et sans réserve de leur mandat pour cet exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée par 215.892 voix, Madame Marylène Delbourg Delphis et Monsieur Dominique Hermsdorff votant contre, Madame Dominique Coulon, Monsieur Luc Monrocq et Monsieur Bernard Gallet ne participant pas au vote.

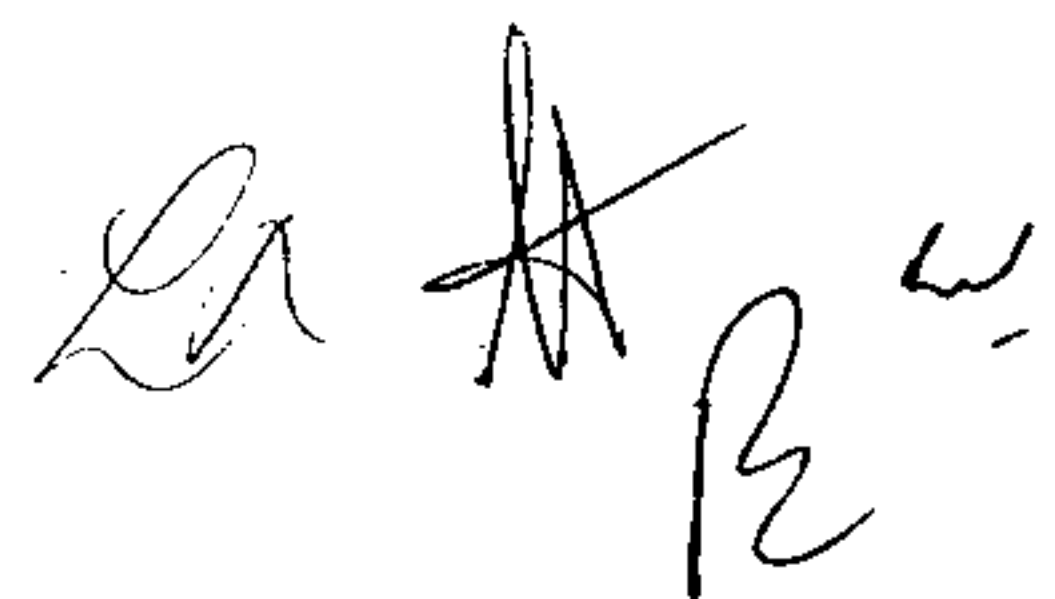
DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée,

Approuvant la proposition du Conseil d'Administration et, après avoir constaté que le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 1997 se traduit par une perte de 6.091.082,40 Francs, décide de l'affecter au Report à Nouveau.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il est rappelé qu'aucune autre distribution de dividendes n'a été effectuée au cours des trois exercices précédents.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée par 215.892 voix, Madame Marylène Delbourg Delphis et Monsieur Dominique Hermsdorff votant contre, Madame Dominique Coulon, Monsieur Luc Monrocq et Monsieur Bernard Gallet ne participant pas au vote.

A large, stylized handwritten signature in black ink, located in the bottom right corner of the page. The signature appears to be a combination of letters and a flourish, possibly reading 'L. A. R.' or similar.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée,

Après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées aux articles 101 et suivants de la loi du 24 juillet 1966 et statuant sur ce rapport,

Décide d'approuver les conventions relatives à Monsieur Laurent Ribardière telles que décrites dans le Rapport Spécial du Commissaire aux comptes.

Cette résolution mise au voix est rejetée par 68.439 voix contre, 50.498 voix étant pour, Madame Marylène Delbourg Delphis et Monsieur Dominique Hermsdorff votant contre, Madame Dominique Coulon, Monsieur Luc Monrocq et Monsieur Bernard Gallet ne participant pas au vote, étant précisé que Monsieur Laurent Ribardière s'est abstenu de prendre part au vote et que ses actions ainsi que celle de Monsieur Jean-François Rachet dont il détenait le pouvoir n'ont pas été prises en compte pour le calcul du quorum et de la majorité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée,

Après avoir entendu la lecture du Rapport Spécial du Commissaire aux comptes, sur les conventions visées aux articles 101 et suivants de la loi du 24 juillet 1966 et statuant sur ce rapport,

Décide d'approuver les conventions relatives Madame Marylène Delbourg Delphis telles que décrites dans le Rapport Spécial du Commissaire aux comptes.

Cette résolution mise au voix est adoptée à 195.732 voix, Monsieur François Frain et Monsieur Philippe Souveton votant contre, Madame Dominique Coulon, Monsieur Luc Monrocq et Monsieur Bernard Gallet ne participant pas au vote, étant précisé que Madame Marylène Delbourg Delphis et Monsieur Dominique Hermsdorff se sont abstenus de prendre part au vote et que leurs actions n'ont pas été prises en compte pour le calcul du quorum et de la majorité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée,

Après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes, sur les conventions visées aux articles 101 et suivants de la loi du 24 Juillet 1996 et statuant sur ce rapport,

Décide d'approuver les conventions relatives à Monsieur Philippe Souveton telles que décrites dans le Rapport Spécial du Commissaire aux comptes.

Cette résolution mise au voix est adoptée à 283.862 voix, Madame Dominique Coulon, Monsieur Luc Monrocq et Monsieur Bernard Gallet ne participant pas au vote, étant précisé que Monsieur Philippe Souveton, s'est abstenu de prendre part au vote et que ses actions n'ont pas été prises en compte pour le calcul du quorum et de la majorité.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée,

Constata l'expiration du mandat d'administrateur de Monsieur André Lepetit, à compter de ce jour.

Cette résolution, mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée,

Après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration,

Approuve la réintégration dans le résultat fiscal de l'exercice clos le 31 Décembre 1997;

- d'une somme de 97.969 Francs correspondant à la partie non déductible de l'amortissement de voiture de location de longue durée;
- d'une somme de 35.434 Francs correspondant à une prime d'assurance-vie.

Cette résolution, mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès verbal de la présente Assemblée pour effectuer tous dépôts et formalités ou besoin sera.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée par 215.892 voix, Madame Marylène Delbourg Delphis et Monsieur Dominique Hermsdorff votant contre, Madame Dominique Coulon, Monsieur Luc Monrocq et Monsieur Bernard Gallet ne participant pas au vote.

L'ordre du jour étant épuisé et, personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal lequel après lecture a été signé par les Membres du Bureau.

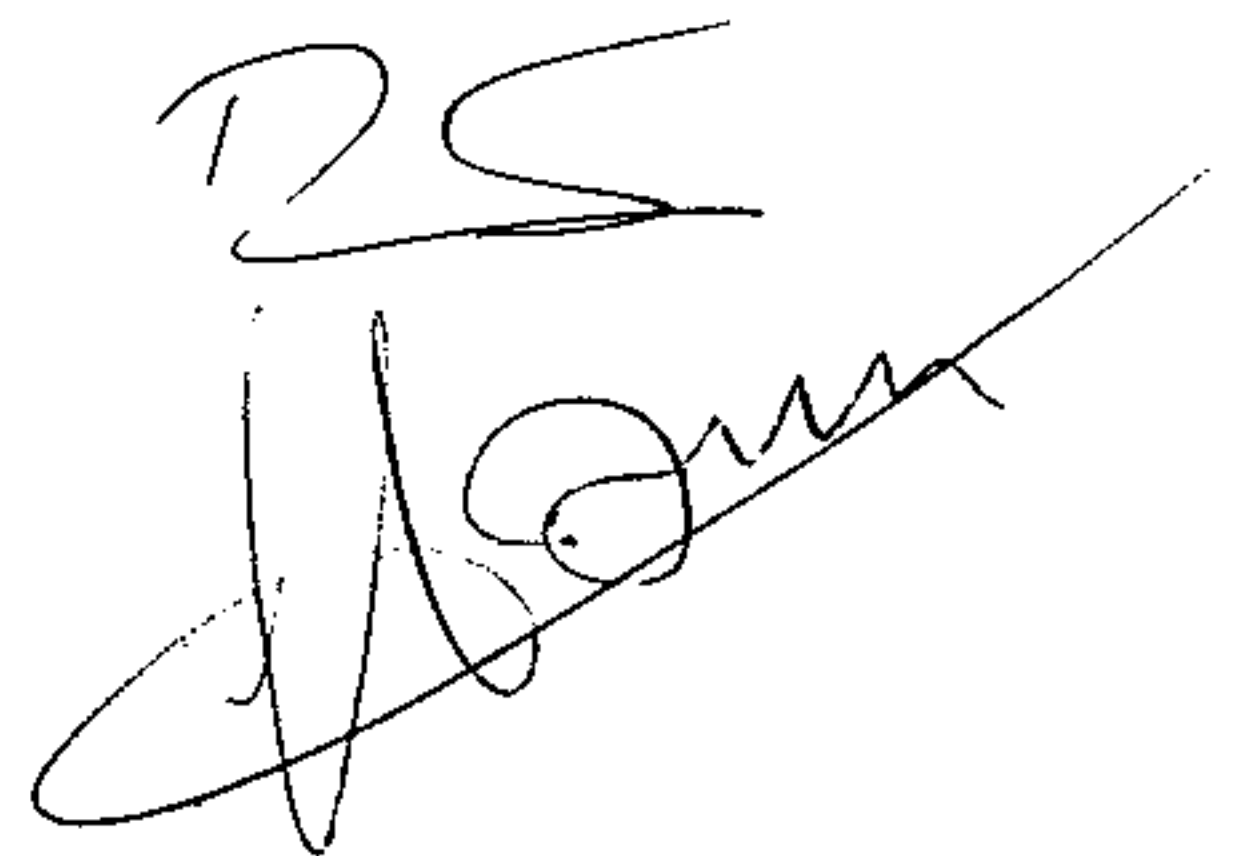
LE PRESIDENT



LE SECRETAIRE



LES SCRUTATEURS



ANALYSES CONSEILS INFORMATIONS. ACI

Société Anonyme au capital de 30.472.600 francs
Siège Social: 60, rue d'Alsace - 92110 CLICHY
R.C.S NANTERRE B318 918 851

PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION RÉUNI LE 12 MAI 1998

L'AN MIL NEUF CENT QUATRE VINGT DIX HUIT,
ET LE 12 MAI 1998,
A DIX-SEPT HEURES ,

Les Administrateurs de la société ANALYSES CONSEILS INFORMATIONS-
ACI se sont réunis au Siège Social, sur convocation du Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

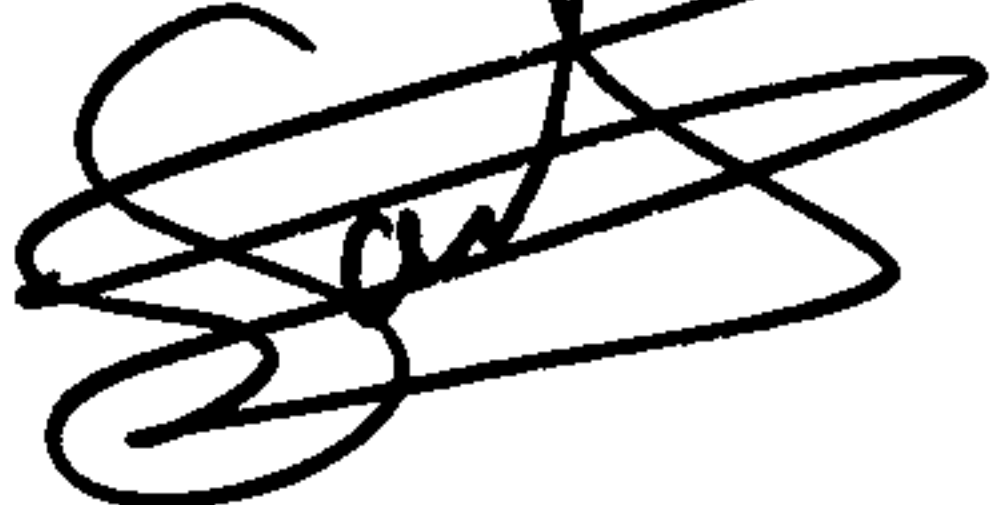
- Monsieur Laurent RIBARDIERE, Président du Conseil d'Administration, représenté par Monsieur Philippe SOUVETON, assiste à la séance par téléphone.
- Monsieur André LEPETIT, Administrateur,
- Monsieur Jean-François RACHET, Administrateur,
- Monsieur Philippe SOUVETON, Administrateur,
- Monsieur Renaud VATINET, Administrateur,

COMITÉ D'ENTREPRISE :

- Monsieur Jacques BAES, régulièrement convoqué, était présent
- Monsieur Christophe DUFLOT, régulièrement convoqué, était présent.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :

- Monsieur Guy ISIMAT-MIRIN, représentant le cabinet MAZARD & GUERARD, Commissaire aux Comptes,
- Monsieur Olivier PINOT de VILLECHENON, Avocat à la Cour et Mademoiselle Marina BLUM, Directeur Juridique, désignée en qualité de Secrétaire de Séance.

Certifié conforme à l'original.


Le Conseil d'Administration désigne à l'unanimité Monsieur Philippe SOUVETON, Président de séance.

Le Président constate que la moitié au moins des membres du Conseil sont présents ou représentés et que celui-ci peut, en conséquence, valablement délibérer et prendre ses décisions.

Le Président indique au Conseil que celui-ci a été convoqué en vue de délibérer, notamment sur l'ordre du jour suivant:

- 1 - Approbation du procès-verbal de la précédente réunion du Conseil d'Administration
- 2 - Examen et arrêté des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1997
- 3 - Préparation du rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle
- 4 - Mise au point des textes des résolutions qui seront soumises à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle
- 5 - Fixation de l'ordre du jour et convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle
- 6 - Présentation des comptes consolidés (non audités) du groupe ACI pour l'exercice clos le 31 décembre 1997
- 7 - Présentation des réalisations du 1er trimestre 1998 rapportées au budget pour ACI France
- 8 - Situation de la trésorerie ACI France et évolution au cours du 1er trimestre 1998
- 9 - Situations comptables des sociétés du groupe ACI au 31 mars 1998
- 10 - Point sur les recherches de financement
- 11 - Expiration et renouvellement du mandat d'un administrateur
- 12 - Questions diverses

Monsieur Philippe SOUVETON soumet au Conseil, le compte de résultat, le bilan et annexes de l'exercice clos le 31 décembre 1997 et donne toutes précisions sur le développement des affaires sociales et les résultats dudit exercice.

Il soumet également au Conseil le projet de Rapport sur la marche de la Société pendant ledit exercice, lequel rapport doit être présenté à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle appelée à statuer sur l'approbation des comptes de l'exercice 1997.

Le Président déclare la discussion ouverte .

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA PRÉCÉDENTE RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 30 janvier 1998 est remis aux administrateurs 2qui décident à l'unanimité de l'approuver

lors de la prochaine séance du Conseil d'Administration.

2. EXAMEN ET ARRETE DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 1997

Le Commissaire aux Comptes émet les commentaires suivants:

- L'arrêté des Comptes 1997 est prudent.
Le principe retenu en matière de provisions sur les filiales est la quote-part de la situation nette négative.
Le Commissaire aux Comptes indique qu'il lui reste à examiner les documents relatifs aux personnes les mieux rémunérées ainsi que les conventions relevant de l'article 101 de la Loi du 24 juillet 1966.
- Le traitement comptable des filiales est satisfaisant
- L'amortissement du rachat des droits d'auteurs effectué en 1997 a fait l'objet d'une inscription en Résultat Exceptionnel.
- Les prévisions 1998 sont rassurantes: Il n'y a pas lieu de déclencher la phase 2 de la procédure d'alerte initialisée fin 1996.

Après une discussion relative à l'opportunité d'une telle entreprise, notamment compte tenu de la charge de travail ou du coût d'une sous-traitance éventuelle, l'établissement de comptes consolidés est décidé à l'unanimité par le Conseil d'Administration, l'objectif étant d'essayer de les présenter à la prochaine Assemblée Générale, ce qui implique la tenue préalable d'un conseil d'administration.

Le Conseil arrête à l'unanimité les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1997, tels qu'ils viennent de lui être présentés en vue de les soumettre à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, lesdits comptes se traduisent par une perte de 6,091 Millions de Francs.

3. PRÉPARATION DU RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE

Le Conseil décide d'amender le Projet soumis par le Président et ce, en indiquant la répartition du chiffre d'affaires par grandes masses d'une part, et en rappelant les faits marquants de l'année 1997 (l'apport de droits d'auteurs ayant généré la restructuration du capital), d'autre part.

Le Rapport est amendé en conséquence et le Conseil donne mission au Président d'en donner lecture à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

4. MISE AU POINT DU TEXTE DES RÉSOLUTIONS QUI SERONT SOUMISES A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Le projet de résolutions soumis au Conseil est examiné par les Administrateurs qui décident d'amender ledit projet, en individualisant les Conventions 101 par administrateur concerné.

Puis, le texte des résolutions est arrêté dans sa version définitive et est adopté à l'unanimité.

5. FIXATION DE L'ORDRE DU JOUR ET CONVOCATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE

Le Conseil d'Administration décide d'arrêter ainsi qu'il suit l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, à savoir:

- 1) Rapport du Conseil d'Administration sur la marche de la Société et présentation par le Conseil des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1997;**
- 2) Rapports du Commissaire aux Comptes sur l'exécution de sa mission et sur les conventions visées aux articles 101 et suivants de la Loi du 24 juillet 1966;**
- 3) Approbation desdits comptes et conventions;**
- 4) Affectation des résultats;**
- 5) Quitus aux Administrateurs;**
- 6) Expiration du mandat d'un Administrateur**
- 7) Questions diverses.**

Le Conseil d'Administration fixe ensuite la date de Assemblée Générale Ordinaire Annuelle au:

MARDI TRENTE JUIN 1998 à NEUF HEURES, au Siège Social.

Il donne tous pouvoirs au Président à l'effet de procéder à toutes formalités nécessaires ou utiles pour la convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, en se conformant à la Loi et aux Statuts.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

6. PRÉSENTATION DES 4 COMPTES CONSOLIDES (NON

AUDITES) DU GROUPE ACI POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 1997

Monsieur Philippe SOUVETON procède à une présentation des comptes consolidés (non audités) du Groupe et explique la méthode de consolidation adoptée.

Monsieur Philippe SOUVETON soulève les questions de fond relatives à la filialisation et la territorialité de la distribution par rapport à l'Internet.

Monsieur Renaud VATINET propose que le Conseil réfléchisse sur la stratégie marketing et commerciale lors de sa prochaine réunion.

7. PRÉSENTATION DES RÉALISATIONS DU 1^{er} TRIMESTRE 1998 RAPPORTÉES AU BUDGET POUR ACI FRANCE

Une discussion a lieu, comme suite à diverses questions de Monsieur Renaud VATINET, auxquelles Monsieur Philippe SOUVETON fait réponse.

8. SITUATION DE LA TRÉSORERIE ACI FRANCE ET ÉVOLUTION AU COURS DU 1^{er} TRIMESTRE 1998

Monsieur Philippe SOUVETON indique un léger retard par rapport aux prévisions mais souligne que la situation est au demeurant équilibrée.

En ce qui concerne le chiffre d'affaires, celui des mois d'avril et mai a souffert tant des vacances de Pâques que des nombreux jours fériés.

Quant à la situation au Japon:

La baisse du chiffre d'affaires s'explique par le départ du responsable commercial de la Zone Asie et par le fait que la version 6.05 de 4D ne soit pas encore commercialisée localement.

Monsieur Philippe SOUVETON souligne la nécessité de créer une filiale (K.K) rapidement. A cet égard, un dossier ARIMEX est en cours et ce, en vue d'obtenir les financements correspondants.

Messieurs Laurent RIBARDIERE et André LEPETIT expriment leur accord sur la nécessité de changer la structure juridique de l'entité japonaise et soulignent le besoin d'une présence locale de l'engineering.

De manière plus générale, la situation de trésorerie est tendue et le besoin de trésorerie pour l'année 1998, entre 3 et 5 millions de francs.

Pour cette raison, Monsieur Philippe SOUVETON souhaite réorganiser l'endettement d'ACI.

9. SITUATIONS COMPTABLES DES SOCIÉTÉS DU GROUPE ACI AU 31 MARS 1998

Monsieur Philippe SOUVETON présente et commente la situation de chaque structure concernée, le chiffre d'affaires consolidé du Groupe s'élevant à 137 millions de francs pour l'année 1997.

- ACI US Inc

Monsieur André LEPETIT interroge le Président quant à l'état d'avancement du projet de rachat des actionnaires minoritaires de la filiale américaine.

Monsieur Philippe SOUVETON répond qu'une proposition a été adressée aux actionnaires minoritaires détenteurs de "common stocks" ainsi qu'une offre de rachat des actions de Madame Marylène DELBOURG-DELPHIS.

En ce qui concerne la situation d'ACI US Inc., Monsieur Philippe SOUVETON indique que cette filiale dégage actuellement un profit mensuel moyen de US\$ 40.000/mois.

- ACI UK

Monsieur Philippe SOUVETON informe le Conseil du montant des pertes de la filiale britannique en 1997, à savoir 700.000 francs.

Une discussion relative à la rentabilité d'ACI UK s'engage.

Monsieur Philippe SOUVETON souligne que cette filiale a certes rapporté plus qu'elle n'a coûté en 1997 mais également l'importance de ses pertes.

Monsieur Laurent RIBARDIERE considère qu'ACI SA doit conserver une véritable filiale au Royaume Uni, quitte à envisager un déménagement de son siège, les locaux actuels étant mal situés et trop vastes.

Monsieur Philippe SOUVETON souligne que dans la mesure où l'intégralité des coûts de localisation sont supportés par ACI SA, ACI UK n'est en fait qu'une filiale de distribution.

En outre, celui-ci insiste sur la nécessité d'appliquer à la filiale britannique les mêmes méthodes de rentabilisation que celles adoptées pour les États Unis dans l'hypothèse où ACI UK conserve son statut de filiale. Dans la négative, il conviendrait selon lui, de la transformer en bureau de représentation.

- ACI GmbH

Monsieur Philippe SOUVETON indique que le résultat est équilibré bien que cette filiale supporte ses coûts de localisation.

Il souligne la gestion stricte de la filiale allemande et la présence d'un manager de valeur, en la personne de Monsieur Lothar Hanle.

- ACI NORDIC

Monsieur Philippe SOUVETON indique que les coûts de cette filiale ont été réduits au minimum et que celle-ci n'emploie actuellement que 3 personnes.

10. POINT SUR LES RECHERCHES DE FINANCEMENT

Monsieur Philippe SOUVETON rappelle la poursuite de recherche d'un pool bancaire, à hauteur de 3 à 5 Millions de Francs.

Par ailleurs, celui-ci expose les caractéristiques du projet EUREKA, lequel pourrait permettre une subvention sous forme d'avance remboursable sans intérêt un an après la commercialisation du projet et se décomposant en 2 tranches de 1,5 Million de Francs chacune. A cet égard, il indique que la Commission de l'ANVAR se réunissant dans la semaine du 20 mai 1998, il se rendra à Clermont Ferrand pour défendre le dossier devant ladite Commission.

Monsieur Renaud VATINET souligne l'impact potentiel d'image d'une telle opération.

Monsieur Philippe SOUVETON informe le Conseil que suite à l'intérêt pour ACI manifesté par une société de capital-risque clermontoise, celui-ci a présenté le dossier ACI fin avril 1998; cette société de capital-risque étant a priori disposée à apporter un montant de 10 Millions de francs contre une participation dans le capital d'ACI dont la hauteur reste à discuter.

Monsieur Philippe SOUVETON souligne le besoin de liquidités d'ACI, plus particulièrement en vue de la création de son service marketing .

Monsieur André LEPETIT rappelle qu'aux yeux de toute société de capital-risque, ACI est une société "en retournement" et non une "start-up".

Monsieur Renaud VATINET observe que les besoins de financement d'ACI ont changé. Comme suite à cette observation, Maître Olivier PINOT de VILLECHENON suggère la possibilité d'émission d'un emprunt obligataire.

Puis, Monsieur Renaud VATINET expose quelles sont à son sens, les 3 grandes faiblesses de la société, à savoir: Le Marketing, la Direction Commerciale, la Communication, d'où la nécessité d'une réunion de réflexion du Conseil d'Administration sur la stratégie commerciale et marketing.

Monsieur Laurent RIBARDIERE souligne les principaux atouts d'ACI, lesquels sont selon lui les suivants: son potentiel technologique, sa présence mondiale, la pénétration de "niches", notamment le secteur médical.

La question d'un éventuel partenaire industriel est soulevée par Monsieur Renaud VATINET.

Monsieur Laurent RIBARDIERE répond que différents contacts ont été pris, tant en France qu'aux Etats Unis; cela étant, il semblerait qu'il soit plus aisé de trouver des partenaires financiers.

11. EXPIRATION ET RENOUVELLEMENT DU MANDAT D'UN ADMINISTRATEUR

Monsieur André LEPETIT informe le Conseil d'Administration qu'il ne souhaite pas renouveler son mandat.

Le Conseil d'Administration en prend acte.

Monsieur Renaud VATINET suggère d'élargir le Conseil d'Administration à des personnalités extérieures; l'objectif étant d'émettre des propositions à cet égard lors de la prochaine réunion du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'administration arrête à l'unanimité une date de principe, à savoir mercredi dix juin 1998 à neuf heures.

Puis personne ne demandant plus la parole, Monsieur Philippe SOUVETON déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal lequel après lecture a été signé par les Administrateurs restants et présents.
